



Arrondissement de Pontarlier  
Canton de Valdahon

### CCAS de Valdahon

Date de convocation :  
14 mars 2024

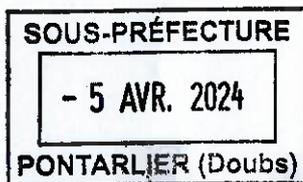
#### OBJET

BUDGET RESIDENCE  
AUTONOMIE :  
APPROBATION DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023

Nombre de membres  
en exercice : 15  
présents : 9  
votants : 9

#### **DECISION**

Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 1



Date d'affichage : 28/03/2024

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

N° 24.19

Séance du 27 mars 2024

**Président de séance** : Mme Sylvie LE HIR, Présidente du CCAS

Etaient présents : Mme LE HIR, M ARNAL, Mme BRECHEMIER, M. CASALE, Mme FERNIOT, M KURT, M ANDREZ, Mme LIME VIEILLE, Mme BRACHOTTE

Etaient absents : Mme GUILLEUX, M DUMONT, M MANZONI Mme CHABRIER, Mme POURET, M LAPOIRE

Secrétaire de séance : Salih KURT

Procurations de vote : Mme POURET / Mme BRECHEMIER

Le compte administratif correspond au « bilan financier » de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Suite à la lecture de la présentation brève et synthétique du compte administratif 2023, Le Conseil d'Administration :

- Approuve le compte administratif 2023,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'annexe.

Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme

La Présidente du CCAS  
Sylvie LE HIR

